

un soulagement sûr & prompt à ses maux, vû que sa Requête a d'abord été portée à la Dictature, tant en considération de la plus injuste oppression dont elle est accablée, qu'en celle des titres & des documens dont elle a accompagné & scellé ses humbles Remontrances; titres incontestables, qui mettent sa bonne cause dans toute son évidence, & qui prouvent toujours & à la postérité la plus reculée que la République de Genes n'a jamais eu aucune domination directe ni indirecte sur elle ni sur son Territoire, mais que la Ville de *Saint Remo* a toujours dépendu immédiatement du St. Empire, comme toutes les autres Villes Impériales. Titres aussi authentiques que sacrés qui détruisent entièrement la prétendue Souveraineté de cette République & prouvent clairement que la Ville de Genes même, & toute la Ligurie, sont médiatement & immédiatement dépendantes du St. Empire.

Cette Ville affligée a allégué, pour plus d'évidence encore, les décisions émanées des mêmes Juges éclairés, dont elle implore un prompt secours, & dans la droiture desquels toute son espérance est aujourd'hui fondée; savoir, dans cinq Diettes, qui successivement ont déclaré & confirmé la vérité de tout ce qui est dit ci-dessus, & nommément en celle de Cremone, sous l'Empereur Frédéric II. en 1226, en celle de Constance sous Maximilien I. en 1507, en celle d'Augsbourg sous Ferdinand I. en 1562, en celle de Ratibonne sous Maximilien II. en 1575, & enfin en cette dernière à Francfort, à l'occasion de l'élection du Roi des Romains, aujourd'hui Empereur glorieusement régnant. Allégations qui se trouvent toutes *per extensum* dans